**Zeitschrift:** Domaine public
**Herausgeber:** Domaine public
**Band:** - (1975)
**Heft:** 314

**Artikel:** C'est jeune et ça ne sait pas
**Autor:** [s.n.]
**DOI:** https://doi.org/10.5169/seals-1028592

**Nutzungsbedingungen**
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Siehe Rechtliche Hinweise.

**Conditions d'utilisation**
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. Voir Informations légales.

**Terms of use**
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. See Legal notice.

**Download PDF:** 11.05.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch**

**Aux spécialistes de la région...**

Cette évolution économique de la chaîne du Jura interpelle d'abord tous les spécialistes qui se préoccupent de développement économique régional. Sur ce plan, la politique en Suisse a été conçue et appliquée en fonction des zones retardées à développer (cf. loi fédérale sur les régions en stagnation économique).

De plus, il faut remarquer qu'à l'exception des voies de communication, l'infrastructure publique de ces régions était suffisante pour permettre un développement économique normal. Or le levier principal de la politique régionale suisse est l'infrastructure (cf. CK-73). Développons l'équipement public et l'activité économique suivra ! L'évolution économique de la chaîne du Jura dément cette hypothèse.

**Au secteur privé...**

— Interpellation également pour le secteur privé. La restructuration des branches économiques s'est opérée, mais en dehors de ces régions et souvent à leur détriment. Les fusions, les concentrations ou absorptions ont vidé, à part quelques exceptions, ces régions de leurs centres de décision, les privant ainsi de postes de travail importants de direction, de marketing, de finance et de recherche. A cela s'est ajoutée fréquemment la politique pratiquée par le petit patronat local empêchant par tous les moyens tout effort de diversification. Evolution logique, normale dira-t-on. Mais à terme n'est-ce pas dangereux, car on peut se demander si ces branches ne se privent pas ainsi d'une assise régionale qui a fait leur force ?

**Aux autorités politiques... de jouer !**

— Interpellation enfin pour les autorités. Les cantons concernés vont-ils lutter contre ces disparités au sein de leur territoire ? Berne a pris certaines mesures. Mais Vaud et Neuchâtel ? Et que va faire ou plutôt que va pouvoir faire le nouveau canton du Jura ? Y aura-t-il concertation entre tous ces cantons ? Elle serait nécessaire. Et puis à l'échelon fédéral, on ne saurait rester indifférent à l'évolution économique de cette partie du pays.

position faite par le Conseil fédéral — pour respecter la procédure traditionnelle — aux Chambres) puisque le scrutin sur la loi fédérale n'aura pas lieu avant l'année prochaine. Cette prorogation a l'avantage, si elle a par ailleurs l'allure d'un « truc », tout démocratique qu'il soit, de combler un vide juridique; mais elle ne donne pas encore des bases solides à une réalisation indispensable, bases que seul le souverain pourra fixer lors de la consultation populaire inéluctable.

**Un devis urgent**

C'est donc le règne du provisoire. Et pendant ce temps, on continue à prendre des initiatives sur le plan cantonal. A ce propos on aimerait bien savoir combien communes et cantons auront dû verser à la suite des décisions prises dans le cadre de l'arrêté fédéral urgent. Si au moins ce dernier permettait au citoyen de prendre conscience des limites que fixe notre droit foncier à l'aménagement du territoire ! Mais pour cela il faudrait que l'on comptabilise sur le plan national et que l'on établisse le devis pour tout ce qu'il serait souhaitable de sauvegarder.

Dans cette perspective, on se penchera avec intérêt sur la publication du Service cantonal vaudois de l'aménagement du territoire intitulée « Pour une contribution à la sauvegarde des villages et des bourgs vaudois ». On se souvient que dans le cadre de l'application de l'arrêté fédéral urgent, le gouvernement de ce canton avait décidé de mettre sous protection les plus beaux villages. Les plans de protection de ces derniers, accompagnés d'explications sur la méthode de travail, la désignation des sites protégés, la présentation des objectifs recherchés, ainsi que les mesures préconisées dévoilent cartes sur table les résultats d'une volonté politique prolongée d'une pratique administrative.

Mais au-delà des précisions sur l'esprit et la lettre des mesures prises, le document, présentant les propositions de départ, aura valeur de référence et permettra de voir ce qu'il a fallu déjà et ce qu'il faudra encore rabattre des prétentions initiales. Enfin indirectement ce document constitue aussi un défi aux partisans de l'aménagement du territoire venant « d'en bas ».

**La tâche des communes**

Passée la surprise qu'une politique systématique en matière de protection des villages puisse être appliquée de manière urgente, reconnu le fait que la valeur des sites construits puisse faire l'objet d'un jugement au niveau cantonal, rien ne s'oppose plus alors à ce que les communes reprennent à leur compte les mesures proposées dans le cadre de l'arrêté fédéral urgent. Le premier travail technique a été fait, la volonté politique au niveau communal a jusqu'à la fin de l'année pour se manifester.

# C'est jeune et ça ne sait pas

Une documentation sur la grève générale de 1918 vient de paraître en Suisse alémanique aux éditions des comités de soldats. Au sommaire notamment, des extraits de documents de l'époque, proclamations, procès-verbaux, etc. L'initiative est heureuse, mais quelques détails laissent songeur. En voici un ! Un chapitre est consacré au deuxième congrès ouvrier de décembre 1918, assorti de critiques de gauche; en fin de démonstration, des indications bibliographiques sur les différents orateurs de la gauche, sauf à propos de deux d'entre eux, qui laissent l'auteur en passe de données exactes; le nom de l'un de ces deux illustres inconnus ? Dellberg, Brigue (page 251)...